



Compte rendu de séance Conseil Municipal du 29 Octobre 2021

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire le **VINGT NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN**, en Mairie, salle 2, après convocation légale, à **18h**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents :

Magali DUVERNOIS, Maire, Sylvie VALLAT, Sébastien TRUCHOT, Milène LABREUCHE, Christel CHARION, Francis BOUILLET, adjoints, Pascal BAU, Claire BOURGAU, Claude DODIN, Mohammed FAÏK, Armelle TEMEN, Josiane SANSEIGNE, Jean-Louis BERTOCCHI, Nathalie NOIROT, conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

Mathieu MOINE, a donné pouvoir à Sébastien TRUCHOT
Dominique LINOZZI a donné pouvoir à Christel CHARION
Driss HAJAM a donné pouvoir à Francis BOUILLET
Nathalie PHILIPPE a donné pouvoir à Pascal BAU
Melissa UNLU a donné pouvoir à Sylvie VALLAT
Christian POUX a donné pouvoir à Milène LABREUCHE
Pascale ZEBBICHE a donné pouvoir à Armelle TEMEN
Michel AMPS a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS
Louis BAUDREY a donné pouvoir à Josiane SANSEIGNE

Participaient à la séance :

Eric KUTTLER, Responsable des Services Techniques
Sandrine CHALOT, Responsable des Affaires Générales

Madame le Maire a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie VALLAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Information du Maire :

Acceptation par la commune du leg de Madame KINSING. Estimation du bien évalué à 50 000 €

| |
|--|
| Question 2021-60 - Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021 |
|--|

Le compte-rendu de la séance du 28/09/2021 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Question 2021-61 – Travaux – Résultat consultation marché public – Restructuration et amélioration énergétique ECLS

Une consultation a été engagée pour la restructuration et l'amélioration énergétique de l'Espace Culturel Louis Souvet, rue des Ecoles à Exincourt.

Deux offres nous sont parvenues. Après étude par la C.A.O. la proposition du Groupement Atelier Gilbert BELEY / ESPACE ingb / L'ARTIMON et ALLEGRO a été retenue.

Les prestations comportent une tranche ferme qui inclut les éléments de missions DIAG, AVP, PRO, ACT, EXE, DET, OPC et AOR.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce choix.

Ce choix est approuvé à l'UNANIMITE.

Question 2021-62 – Administration – Délégation spéciale d'attribution du conseil municipal au Maire et au 1^{er} adjoint – Travaux ECLS

La délibération en date du 9 juin 2020 donne délégation au Maire des attributions énumérées limitativement par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Maire a subdélégué la signature de ces décisions au premier adjoint Mathieu MOINE.

Parmi les attributions déléguées figure celle de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres pour un montant maximum de 150 000 €.

Cette délégation a permis à Madame le Maire de passer le marché public de prestations de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration et l'amélioration énergétique de l'Espace Culturel Louis Souvet.

Dans le prolongement du marché public de maîtrise d'œuvre, il convient que le Conseil Municipal donne délégation au Maire et au premier adjoint pour engager toute démarche et décision, au-delà de 150 000 € pour le marché de restructuration et d'amélioration énergétique de l'ECLS, et ce dans la limite plafonnée à 800 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette délégation spéciale.

Cette demande est approuvée à l'UNANIMITE.

Question 2021-63 – Travaux – Demandes de subventions travaux ECLS

Le projet portant sur la restructuration et l'amélioration énergétique de l'Espace Culturel Louis Souvet est dans une phase de pré-étude et de choix du Maître d'œuvre.

Mme le maire propose au conseil municipal :

- d'acter le principe des études portant sur ce projet
- de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à ces études
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions aux partenaires et toutes pièces nécessaires à la constitution des dossiers.

Ces demandes sont approuvées à l'UNANIMITE

Question 2021-64 – Urbanisme – Engagement d’une procédure de modification simplifiée du PLU communal

Le Plan Local d’Urbanisme d’Exincourt a été approuvé le 27 juin 2008 et a évolué à 6 reprises.

Une procédure de modification du Plan Local d’Urbanisme est engagée à l’initiative du Maire qui établit le projet de modification, article L.153-37 du CGCT.

L’approbation de la modification relève du Conseil Municipal.

Le projet d’aménagement du secteur AU1ah « Le Haut Village » prévoit en l’état actuel du PLU de la commune, une urbanisation qui ne peut être réalisée que par un aménagement ou une opération d’ensemble du secteur.

Dans ces conditions le PLU pourrait évoluer en vue d’assouplir les dispositions du règlement littéral applicables à la zone à urbaniser (AU1) afin de préciser que dans le secteur AU1ah « Le Haut Village », l’urbanisation pourra être réalisée par une opération d’ensemble portant sur « une partie » et non sur « la totalité » du secteur.

Après échanges avec les services de l’Etat, Madame le Maire précise que l’évolution entrerait dans le cadre d’une procédure de modification simplifiée du PLU (articles L.153-45 et suivants du Code de l’Urbanisme). Cette procédure prévoit que le projet de modification et l’exposé des motifs sont mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de mise à disposition sont précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition (article L.153-47 du code de l’Urbanisme).

Ainsi pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et éventuellement exposer ses remarques, il sera proposé, après acceptation du dossier par la DREAL, de mettre à disposition en Mairie :

- le projet de modification pendant un mois, aux heures d’ouverture habituelles de la mairie (de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 09h à 11h le samedi)

- un registre de consultation publique pour consigner les remarques.

Ce dossier sera en outre notifié aux personnes publiques associées qui pourront formuler leur avis.

A l’issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au conseil municipal. Il délibérera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public (L. 153-47 du code de l’urbanisme).

Ces propositions sont approuvées à l’UNANIMITE

Question 2021-65– Urbanisme - Désaffectation du domaine public

Dans le contexte du projet de construction d’une Villagénération sur le secteur Haut Village, la commune, propriétaire des terrains d’emprise, a engagé avec Néolia la vente des parcelles cadastrées section AA numéros 469, 449, 89, 67 et 308, d’une contenance totale de 6375 m2.

L’article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune.

La sortie du bien du domaine public est obligatoire pour procéder à la cession, en application du principe d’inaliénabilité du domaine public.

-o-O-o-

COMMUNE D’EXINCOURT

Compte-rendu du conseil municipal du 29 Octobre 2021

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater préalablement la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées section AA numéros 469, 449, 89, 67 et 308.

Ainsi désaffectées, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à déclasser les parcelles cadastrées section AA numéros 469, 449, 89, 67 et 308 du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

Enfin il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la régularisation de ces actes.

Ces demandes sont approuvées à l'UNANIMITE

Question 2021-66 – Urbanisme - Cessions des parcelles à NEOLIA

Dans le contexte du projet de construction d'une Villagénération sur le secteur Haut Village, la commune, propriétaire des terrains d'emprise, a engagé avec Néolia la vente des parcelles cadastrées section AA numéros 469, 449, 89, 67 et 308 d'une contenance totale de 6375 m², telles qu'elle apparaissent au plan annexé à la présente.

Le prix du mètre carré a été fixé par délibération en date du 28 février 2020 à 26 € le mètre carré. Ce qui porte le prix de vente à 165 750 €.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de cession de ces parcelles au profit de NEOLIA dans le contexte du projet Villagénération sur le secteur Haut Village.

- d'autoriser si nécessaire l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage des parcelles

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation des actes nécessaires par devant le notaire Maître Anne NADLER pour les intérêts de la commune

Ces demandes sont approuvées à l'UNANIMITE

Question 2021-67 – Administration – Délégation spéciale d'attribution du conseil municipal au Maire et au 1^{er} adjoint Salle AUGE

La délibération en date du 9 juin 2020 donne délégation au Maire des attributions énumérées limitativement par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Maire a subdélégué la signature de ces décisions au premier adjoint Mathieu MOINE.

Parmi les attributions déléguées figure celle de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres pour un montant maximum de 150 000 €.

Cette délégation a permis à Madame le Maire de passer le marché public de prestations de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration de la salle AUGE.

Dans le prolongement du marché public de maîtrise d'œuvre, il convient que le Conseil Municipal donne délégation au Maire et au premier adjoint pour engager toute démarche et décision, au-delà de 150 000 € pour le marché de restructuration de la salle AUGE présenté et ce dans la limite plafonnée à 600 000 € HT.

Pièce jointe en annexe : Avant-projet chiffré

Cette demande est approuvée à l'UNANIMITE

-o-O-o-

COMMUNE D'EXINCOURT

Compte-rendu du conseil municipal du 29 Octobre 2021

Question 2021-68 – Environnement- Extension de la convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation du département 3D

Afin de proposer les compétences du service 3D du service Garde Nature Communautaires-Sécurité – Santé publique aux 72 communes de PMA, une extension de la convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation a été décidée par délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2021.

Aussi il convient d'autoriser madame le Maire à signer une convention avec PMA déterminant les conditions d'interventions chez les particuliers.

Cette demande est approuvée à l'**UNANIMITE**

DIVERS

Point banque alimentaire (inscriptions pour les 26.27 novembre 2021 en journée et 28 novembre matin)

Point matinée ville propre du 9 octobre (près de 40 personnes, 5 secteurs couverts, 6m3 de déchets en 2 heures)

Point Octobre rose + marche : près de 250 personnes, bénéfices environ 1700€

Point ADEC : Madame le Maire informe que l'adhésion 2021 est reportée sur 2022

31.10 : Friture d'automne du Comité des fêtes

29-30-31/10: Le Petit théâtre

5-6-7/11 : Le Petit théâtre (20h les vendredi et samedi – 15h le dimanche)

06.11 : Loto du foot

11.11 : manifestation patriotique

13/20/27 novembre : de 10h à midi : Soupe des Chefs organisée par le CDF, animation place du Tramway, sur réservation, (chef du restaurant la Gogoline, Chef PILLOUD du restaurant Mon Plaisir Chamesol, Chef Piguet)

14.11 : Bourse aux disques organisée par l'association des collectionneurs de disques du Pays de Montbéliard, salle Brodebeck

19.11 : Beaujolais nouveau, salle AUGÉ

21.11 : Bourses aux jouets salle AUGÉ

28.11 : Brocante de la ligue contre le cancer, AUGÉ

4/12 : Téléthon, tartiflettes individuelles du Comité des Fêtes

12.12 : Concert de l'Harmonie Salle A. Augé

Conseils Municipaux :

30.11 : Conseil Municipal (+ les jeunes)

01.03 : Conseil Municipal

12.04 : Conseil Municipal

28.06 : Conseil Municipal

Madame NOIROT pose une question sur les passages piétons dont la couleur est défraîchie, Madame le maire répond qu'ils seront repeints à partir du 8 novembre.

La séance est levée à 19h

-o-o-o-

COMMUNE D'EXINCOURT

Compte-rendu du conseil municipal du 29 Octobre 2021